

# Réunion du conseil municipal

du 19 janvier 2018

Présents : Mmes Digue, Cottier, Neveu, Croixmarie, Maleuvre.

Mrs Jagault, Lassalle, Bourdeau, Chollet, Etendard, Clément.

Absente excusée : Mme Prime procuration à Mme DIGUE

Absents : Mrs Barrel, Lurton.

## **Demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'amende de Police**

Présentation de deux devis concernant la mise en place de 2 futurs ralentisseurs à l'entrée du bourg route de La Couyère et route des Bruyères.

Deux entreprises ont été contacté pour ce projet, le choix s'arrête sur l'entreprise Pigeon pour un montant de 16752€.

Le dossier est donc transmis au Conseil Général pour pouvoir prétendre à la subvention « amende de police ».

Vote : pour :11 abstention : 1

## **PLUI : Validation des zones humides**

Suite à la présentation du rapport effectué avec la commission « spéciale agricole » sur l'analyse des zones humides de notre commune l'inventaire est à valider auprès du conseil.

La localisation de ces zones a été faite par l'équipe composé d'agriculteurs et des élus référents et analysé par le cabinet de contrôle d'expertise Calys Biodiversité qui a fait un contrôle de terrain.

La commune a donc une superficie de 31ha56 répertoriée en zone humide.

Vote : pour : 11 abstention : 1

## **Renouvellement du contrat du service chenil fourrière de Béton**

Contrat obligatoire concernant les communes de moins de 1000 habitants au tarif annuel de 957€.

Il est rappelé que notre commune a régulièrement des appels pour des chiens en divagation , si cela est possible il est important de pouvoir « bloquer » l'animal afin que la fourrière puisse se déplacer pour récupérer celui-ci.

Vote : pour :11 abstention : 1

## **Renouvellement du contrat de Cosoluce**

Cosoluce est le logiciel officiel de la mairie pour la gestion complète de celle-ci concernant les rubriques : comptabilité, état-civil, gestion des paies, élaboration du budget.....

Montant annuel : 1553€ dont 995€ passent en investissement.

Vote : pour :12

## **Vote GEMAPI : nouvelle compétence de la COMCOM**

Cette nouvelle compétence est la gestion des inondations, des digues, des cours d'eau et de la police de l'eau et la qualité de l'eau.

Le coût de prise en charge par la ComCom et imposé par l'état est de : 9450€ pour 2018, 14310€ pour 2019 et 22260€ pour 2020. (Personne n'explique cette augmentation !!!)

Les délégués communautaires référents pour cette compétence sont : Mr Derval Maire d'Ercé en lamée et Mr Gaudichon Maire de Saint Anne sur Vilaine.

Vote : abstention :10 contre : 2

## **Demande de DETR : Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux et demande du DSIL : Dotation de Soutien et d'Investissement Local**

Délibérations concernant des demandes de subventions concernant :

- Changement des ouvertures portes et fenêtres de l'école : montant de subvention : 40%

- Isolation des combles de l'école : montant de la subvention : 40%

- Accessibilité cimetière : montant de la subvention : 40%

- Parc informatique école : montant de la subvention : 35%

Présentation des différents devis reçus, il est rappelé que pour l'instant aucun devis n'est validé, cela est important pour l'élaboration des dossiers.

Les dossiers sont transmis en sous-préfecture de Redon et nous n'aurons des résultats de validation que courant avril.

Vote : Pour 11 abstention : 1.

## **Informations diverses :**

Rencontre avec Mr Ducros de la DDTM pour l'analyse du dossier accessibilité de la commune.

Divers points sont à revoir car la législation est souvent changée.

L'équipe du Petit Journal de Lalleu adresse toutes ses excuses à la famille de Mme Madeleine FORTIN, décédée le 5 juillet 2017, pour avoir omis de faire figurer cette information sur l'état civil du mois dernier.



lepetitjournaldelalleu@gmail.com